



Tél : 04 66 29 85 02
Mail : contact@acerfsformation.com
Site : www.acerfsformation.com

*"Notre expertise : la
sécurité au travail !"*

Qualification des intervenants
Formateurs spécialisés

Moyens pédagogiques et techniques
Salle de cours / Vidéo projection /
Matériels techniques et informatiques

Durée de la formation
7h soit 1J

Taux de satisfaction
100%

Taux de réussite
100%

Débouchés
formation complémentaire au CACES
Nombre de places maximum par action :
10

Délai d'accès
Moins de 30 jours après la demande devis

Accessibilité
Toutes nos formations peuvent être
adaptées à toute situation d'handicap ou
toutes difficultés
Contactez nous pour plus de
renseignements

Matériel nécessaire à la formation :
Salle de cours / Vidéo projection /
Matériels techniques et informatiques

PROGRAMME DE LA FORMATION

AIPR Intervention à proximité des réseaux - Concepteur

Objectifs :

Appliquer les mesures de Normes NF 70-003-1 et 2 lors de travaux effectués à proximité des réseaux sur le domaine public ou sur des propriétés privées afin de travailler en sécurité.
Faire travailler son équipe en sécurité lors de ces travaux à proximité des réseaux.
Passer avec succès les épreuves par QCM organisées par le ministère (MEEM).

Contenu de la formation

Formation théorique
La réglementation en vigueur DT DICT de juillet 2012
Les conditions d'application et de validité DT DICT
Guide technique et normes NF S 70-003 1 et 2
Les endommagements causés aux réseaux (statistiques nationales d'endommagement des réseaux)
Compétence des personnels (profils : concepteur, encadrant, opérateur)
Rôle et responsabilité du concepteur réseaux
Déroulement d'un chantier type
Connaissances générales de prévention et d'organisation d'un chantier
Cartographie et marquage des réseaux
Exercices par QCM de tous les points abordés lors de la formation

Modalités d'évaluations

Examen par QCM suivant la réglementation DT DICT permettant la délivrance (si réussite) de l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
Par l'intermédiaire de tablette via le site du Ministère de l'Ecologie et de l'énergie et de la mer
La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Sanction de la formation

Attestation de réussite

Public et prérequis de la formation

Personnels assurant l'encadrement des opérations en tant que responsable de projet (concepteur)